

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 8 mai 2014

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3864-2013 - Hydro-Québec - Demande d'approbation du plan  
d'approvisionnement 2014-2023/ DEMANDE DU ROÉÉ DE LA  
RECONNAISSANCE DU STATUT D'EXPERT DE M. CHRIS NEME**

**ND : 1001-079**

---

Chère consœur,

Tel que requis au paragraphe 29 de la décision procédurale D-2014-067 et conformément aux articles 1 et 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, aux *Attentes de la Régie de l'énergie relative au rôle des témoins experts* et à la lettre de la Régie à ce sujet datée du 19 juillet 2011, le ROÉÉ demande à la Régie de bien vouloir reconnaître Monsieur Chris Neme à titre d'expert dans le cadre de la cause mentionnée en titre.

Monsieur Neme a déjà été reconnu comme expert par la Régie dans le cadre du dossier R-3526-2004 (*Avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît* (A-2004-01), lors duquel il avait participé à la rédaction d'un rapport d'expert conjoint sur les opportunités en efficacité énergétique électrique au Québec.

L'intervenant rappelle également qu'il a annoncé l'expertise de Monsieur Chris Neme dès sa demande d'intervention au présent dossier (C-ROÉÉ-0005, par. 15-19) et que la Régie a reconnu la pertinence de cette expertise au paragraphe 26 de sa décision procédurale D-2014-017.

## **1. Nom et coordonnées de l'expert**

CHRIS NEME  
Co-founder and Principal  
Energy Futures Group (EFG)  
18 Mechanicsville Road,  
Hinesburg, VT 05461  
802 329 2143  
<http://www.energyfuturesgroup.com/>  
[cneme@energyfuturesgroup.com](mailto:cneme@energyfuturesgroup.com)

## **2. Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt du participant :**

Le ROÉÉ soumet que la participation de Monsieur Neme lui permettra de revoir les stratégies générales et le potentiel des mesures d'efficacité énergétique et de gestion de la demande et éclairera l'intervenant dans ses recommandations à la Régie afin de réajuster, le cas échéant, les objectifs d'Hydro-Québec en efficacité énergétique et en gestion de la demande sur un horizon de 10 ans. Cette expertise se situe donc au cœur de l'intérêt environnemental du ROÉÉ.

## **3. Mandat et qualification demandée pour le témoin expert :**

Nous demandons à la Régie de reconnaître Monsieur Neme à titre d'expert en conception et en évaluation des stratégies globales en efficacité énergétique et en gestion de la demande dans le cadre de la cause mentionnée en titre. Monsieur Neme déposera un rapport d'expert sur les objectifs du plan d'approvisionnements au chapitre des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique et sur la conception et l'évaluation des stratégies et du potentiel des mesures d'efficacité énergétique et de gestion de la demande.

## **4. Curriculum vitae :**

Nous joignons à la présente demande le curriculum vitae de Monsieur Neme.

## **5. Justification de la rémunération demandée pour le témoin expert :**

La rémunération prévue pour les services de Monsieur Neme est celle prévue au Guide de paiement 2011, soit 250\$/heure.

Le ROEÉ indique également que des services d'interprétation simultanée seront requis lors de la présence et de la participation de M. Neme à l'audience.

Pour les motifs ci-mentionnés, le ROEÉ demande respectueusement à la Régie d'accueillir la présente demande de reconnaissance de statut d'expert.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués,

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin Gertler*

Franklin Gertler, avocat

cc: (courriel seulement)  
Me Éric Fraser  
Me Simon Turmel